

Bureau communautaire – séance du 11 mai 2022 - Compte-rendu de séance

Membres avec voix délibérative : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2^{ème} Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4^{ème} Vice-président en charge des Finances ; Sylvie THEYE, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6^{ème} Vice-président en charge des Solidarités

Secrétaire de séance : Sylvie Theye

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

- 1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire élargi aux membres de la Commission des Finances, du 22 mars 2022**
- 2. Fonctionnement et compétences des services :**
 - Enfance et Jeunesse
 - CIAS
 - Assainissement
- 3. Subventions socio-culturelles – campagne 2022**
- 4. Questions diverses**

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h en remerciant les participants pour leur présence. Après désignation du Secrétaire de séance, Monsieur Guilhaumon rappelle les points à l'ordre du jour et engage les débats.

Dans son propos introductif, le Président rappelle qu'au cours du conseil communautaire du 22 mars, au sein de l'assemblée délibérante un certain nombre d'élus ont manifesté le souhait de voir mises en œuvre des mesures visant à générer des économies significatives et ont mis en évidence la nécessité absolue d'atteindre en fin d'exercice un niveau de CAF permettant l'auto-financement des projets intercommunaux et le remboursement de la dette.

C'est dans cette perspective qu'il souhaite inscrire les débats du Bureau communautaire de ce jour afin de dégager des pistes d'économie et des orientations qui permettront de mener un travail de réflexion avec l'ensemble des élus communautaires.

Il s'agit donc, sur la base de constats partagés et dont les éléments d'appréciation ont été transmis aux Vice-Présidents dans le dossier de séance, de formuler des propositions réalistes d'économie possibles, que l'ensemble des membres du Bureau auront à porter et à défendre, alors même :

- qu'apparaissent chaque jour des dépenses nouvelles et incontournables, telles que la réparation de la chaudière de l'école maternelle de Plaisance ;
- que les contraintes financières de la collectivité pèsent toujours lourdement dans son fonctionnement quotidien.

1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire élargi aux membres de la Commission des Finances du 22 mars 2022

Les membres du Bureau communautaire approuvent le compte-rendu de la séance du 22 mars 2022, transmis en amont.

L'approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 22 mars 2022 donne lieu aux échanges suivants :

- Monsieur Castet souligne les effets de la dette dans le fonctionnement actuelle de la Communauté de communes. Il l'attribue pour partie aux initiatives prises par le passé en matière d'investissement sur certains sites alors que la Communauté de communes a opté pour des rénovations sur d'autres.
- De la même manière, est également évoquée la question du coût des piscines intercommunales.

2. Fonctionnement et compétences des services

2.1. Enfance et Jeunesse

2.1.1. Le Pôle petite enfance

Le PPE regroupe trois services :

- Le multi-accueil,

A noter :

- **Niveau d'occupation** : toutes les places sont occupées à Marciac et à Plaisance. Des demandes sont en attente. Si le multi-accueil ouvre 4 jours par semaine sur les deux sites à partir de septembre toutes les places seront occupées.
- **Nombre d'assistantes maternelles sur le territoire** : de 18 en janvier 2021, les assistantes maternelles du territoire sont aujourd'hui 14. Elles seront 11 d'ici deux ans si de nouveaux agréments ne sont pas accordés.
- **Ouverture 4 jours par semaine sur les deux sites** : en année pleine, le coût supplémentaire pour une ouverture 4 jours par semaine de 7 h 45 à 18 h 15 (au lieu de 8 h – 18 h) est estimé à **126 000 €**, au niveau des charges de personnel. Pour la fin de l'année 2022, ce coût est estimé à **40 000 €** pour un fonctionnement modifié de septembre à décembre.
- **Coût des travaux – locaux de Plaisance** : 209 985,60 € dont 80 % financés par la CAF au titre du Plan Rebond.
 - Le choix du maître d'œuvre est en cours.
 - La rédaction de la convention de mise à disposition des locaux avec la mairie de Plaisance est en cours.
 - L'ouverture prévue en septembre 2022 risque d'être reportée. Des démarches sont en cours auprès de la CAF et de la PMI pour s'assurer que l'ouverture à 4 jours, dans les locaux actuels, est possible. Le risque est que les recettes espérées (subvention CAF au titre du fonctionnement) soient minorées et restent à 1 700 € par place au lieu de 3 600 € par place comme prévu dans le cadre du Plan Rebond.
- Le Relais Petite Enfance (ex RAM)
A noter : il s'agit d'un lieu ressources gratuit pour l'accueil et la professionnalisation des Assistantes Maternelles du territoire ; l'accompagnement à la parentalité. En 2021, 58 familles et 17 assistantes maternelles ont bénéficié de ce service
- Le Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAEP)
Accueil d'une dizaine de familles par an sur les questions de la parentalité.

La situation comptable au 22 avril 2022 est présentée en séance, sur la base des données communiquées dans le dossier de séance.

A l'issue de cette présentation, les échanges permettent de mettre en évidence que le niveau de qualité du service du Multi-accueil devra être sensiblement améliorer grâce à la mise en œuvre du nouveau projet qui permettra également de mieux répondre aux besoins des familles (augmentation du nombre de places et amplitude horaire plus importante).

Tout sera mis en œuvre pour que la négociation en cours avec la CAF aboutisse à un accompagnement financier du partenaire historique de la Communauté de communes en matière d'action sociale en direction des enfants et des jeunes du territoire.

- **Piste de réflexion / d'économie à soumettre aux élus communautaires** : l'augmentation des tarifs du multi-accueil

2.1.2. Les Accueils de Loisirs

On compte trois accueils de loisirs sur le territoire de la communauté de communes :

- Un service intercommunal à Marciac qui accueille, dans les locaux 15 chemin de ronde mis à disposition par la commune de Marciac :
 - environ 135 enfants sur les temps périscolaires et une vingtaine d'enfants les mercredis après-midi ;
 - 26 enfants de 3 à 11 ans durant les petites vacances, en temps extrascolaires,
 - 10 enfants de 8 à 11 ans pour le séjour été, en temps extrascolaires.
- Un service intercommunal à Plaisance qui accueille, dans les locaux de l'immeuble Vivés mis à disposition par la commune de Plaisance :
 - environ 150 enfants sur les temps périscolaires et 25 enfants maximum les mercredis après-midi ;
 - 40 enfants de 3 à 11 ans durant les petites vacances, en temps extrascolaires,
 - 10 enfants de 8 à 11 ans pour le séjour été, en temps extrascolaires.
- Un dispositif d'accueil organisé en partenariat avec l'association des Farfalous à Beaumarchés, dans des locaux au village mis à disposition par la commune de Beaumarchés :
 - environ 18 enfants, le matin, et 28 enfants, le soir, sur les temps périscolaires et 22 enfants maximum les mercredis après-midi ;
 - en moyenne entre 18 et 24 enfants de 3 à 11 ans durant les petites vacances, en temps extrascolaires.

La situation comptable au 22 avril 2022 est présentée en séance, sur la base des données communiquées dans le dossier de séance.

A l'issue de cette présentation, les échanges permettent de mettre en évidence que les charges de personnel élevées s'expliquent par des contraintes réglementaires qui imposent à la collectivité un taux d'encadrement en fonction du nombre d'enfants accueillis.

- **Piste de réflexion / d'économie à soumettre aux élus communautaires** : l'augmentation des tarifs

2.1.3. L'Espace Ados

L'Espace Ados compte le site de Plaisance, déclaré en tant que tel auprès de la CAF du Gers, et un service en devenir à Marciac.

- A Marciac, l'espace est en devenir. Déjà, dans le cadre d'un CLAC (Accueil de loisirs Ados au Collège), une animatrice dédiée intervient en partenariat avec le Collège Aretha Franklin et propose une offre d'activités variées, en lien avec l'espace Ados de Plaisance. Les mercredis après-midi et sur des temps spécifiques au collège, une dizaine de jeunes sont accueillis.

A noter :

Pour ouvrir un Espace Ados à Marciac en tant que tel, il convient de répondre aux obligations suivantes :

Durée annuelle de l'accueil : moins de 14 jours consécutifs ou non

Durée journalière d'accueil : au moins 2 heures par jour, sur les temps extrascolaires

Fréquentation : régulière des mineurs, dans une réelle proximité et une relation de confiance entre les jeunes et leurs encadrants. Les allers et venues sont libres.

Inscription : obligatoire (art R227-1 du CASF)

Activités : diversifiées et organisées (art R227-1 du CASF)

Qualifications du directeur ou du référent : définies par les articles R227-1 4 (pour le directeur)

Diplômes attendus : BAFD minimum pour le directeur ; pas de diplôme obligatoire pour le co-accueillant.

A noter :

- La formation BAFD peut être financée par la CAF, à hauteur de 80 % soit 350 € maximum par session. Au coût de la formation s'ajoute le coût de l'éventuel remplacement de l'agent concerné.
 - Le directeur de l'espace ado peut également être Référent jeunes, au titre de la CAF. L'agent doit être obligatoirement titulaire d'un BPJEPS et consacrer 3 h de son temps hebdomadaire de travail à la fonction de « promeneur du net » (gestion compliquée compte tenu des emplois du temps des agents). La CAF peut, dans ce cadre, financer le poste (montant plafond 40 000 €) jusqu'à 50 %.
- Ce financement pourrait ne plus être proposé dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens de la CNAF, attendue pour 2023.

Objectif de l'accueil : caractère éducatif sans aucune autre condition particulière.

Les locaux doivent être :

- Déclarés à la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale)
- Agréés par la visite d'une commission de sécurité.

Autres obligations :

- Déclarer l'ouverture de l'accueil deux mois avant l'ouverture effective et renseigner la fiche complémentaire 8 jours avant la période concernée.
 - o Périodes d'ouverture
 - o Effectifs accueillis
 - o Effectifs d'encadrement...
- Signer une convention avec la DDCS
- Transmettre le projet éducatif à la DDCS et élaborer le document pédagogique
- Déclarer l'ouverture de la structure à la CAF et lui transmettre les bilans permettant de justifier le versement des aides CAF.

Dans le cadre de la création d'un espace Ados à Marciac, la CAF pourrait verser à la communauté de communes une aide ponctuelle, sous forme de fonds d'amorçage, pour l'équipement de la structure. L'EPCI devra constituer un dossier d'appels à projet et prévoir un minimum d'autofinancement.

- A Plaisance, un responsable et un animateur, co-accueillant, encadrent les 24 jeunes, âgés de 12 à 17 ans, accueillis au maximum au vu de la capacité d'accueil du lieu situé rue d'Armagnac (mis à disposition par la commune de Plaisance).

A noter :

Ouvertures :

- les mercredis de 14h à 18h30,
- les vacances : 14h/18h30, sauf le mercredi 9h30/18h30 ce qui permet les sorties à la journée (horaires flexibles suivant la destination), et le vendredi 14h/23h (soirées sur la structure ou cinéma).

Fonctionnement pédagogique :

les jeunes font vivre la structure, ils sont responsables des choix d'animations, des séjours et de la présentation du budget. L'équipe d'animation est là pour les accompagner, les guider et apporter un complément éducatif.

L'équipe d'animation est constituée d'une responsable, Céline Espiau, et d'un co-encadrant, Farid El Fergougui.

Séjour :

en règle générale est proposé 1 séjour d'1 semaine au mois de Juillet et 1 semaine « Bénévolat JIM »

Les activités :

Par période de vacances est proposé :

- 1 activité phare (ex : bubble foot, accrobranche, canyoning...)
- 2 soirées
- Activités sportives si possible en partenariat avec un club local

- Activités culturelle (projet médiathèque, atelier dessin...)
- Atelier cuisine
- Bricolage en partenariat avec l'association Episode
- Des activités en lien avec les projets des jeunes , ex initiation à la pêche ,partenariat avec les pompiers (1^{er} secours, manœuvre) pâtisserie
- 1 rencontre avec l'accueil de loisirs ados de Marciac
Les mercredis : activités sportives, pâtisserie, bricolage et activités libres car beaucoup d'allées venues avec les activités associatives(as, musique, danse..)

Partenariats :

clubs sportifs (tir, tennis de table, pala...), médiathèque, maison de l'eau, club de pêche, atelier dessin, particuliers qui viennent faire découvrir leur métier (pâtissier, photo...)collège Pasteur, accueil de loisirs (animations, séjours)

CLAC (accueil de loisirs Ados au Collège) :

le vendredi de 13h à 14h animation au foyer du collège Pasteur (hors contrat CAF)

Tarifs :

cotisation à l'année , 3 barèmes suivant coefficient CAF des parents (40€, 60€, 80€)+ tarifs pour séjours suivant destination et activités choisies.

Financement de la structure :

Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, ADDA (projet culturel), CAF (projet ados, prestation de service).

La situation comptable au 22 avril 2022 est présentée en séance, sur la base des données communiquées dans le dossier de séance.

A l'issue de cette présentation, les échanges permettent de mettre en évidence qu'il conviendra d'étudier avec attention la demande d'ouverture d'un Espace Ados dédié à Marciac.

2.1.4. Les écoles

358 enfants étaient inscrits, au mois de septembre 2021, dans les écoles intercommunales pour l'année scolaires 2021/2022.

A noter : évolution des effectifs – comparatif inscriptions au mois de septembre de chaque année (données Education nationale)

Ecoles	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total sans TPS	Total classes
Beaumarchés primaire											
2021/2022	0	9	8	12	5	10	9	9	11	73	4
2020/2021		9	8	11	6	10	9	10	12	75	4
2019/2020	3	8	11	6	10	9	10	12	12	81	4
Marciac maternelle											
2021/2022	6	14	7	8						29	2
2020/2021		9	7	10						26	2
2019/2020		7	10	18						35	2
Marciac élémentaire											
2021/2022					20	11	20	19	23	93	5
2020/2021					18	10	18	20	19	85	5
2019/2020					10	17	20	22	24	93	5
Plaisance-du-Gers primaire											
2021/2022	1	12	21	25	22	18	20	20	25	163	9,5
2020/2021		14	14	23	18	17	18	21	22	147	9,5
2019/2020		14	24	18	17	18	20	23	16	150	9,5

Le projet structurant de l'année 2022 est la réhabilitation de l'école maternelle de Plaisance, avec comme priorité :

- La rénovation des sanitaires,
- La modification du système de chauffage.

Le montant total estimé pour le projet de réhabilitation, prévu sur deux ans, s'élève à : 167 433,37 € ht, dont 152 420,00 € ht de travaux.

Le Cabinet ACIEB assure la maîtrise d'œuvre.

Les aides financières sont sollicitées auprès :

- de l'Etat, à hauteur de 40 % (notification reçue pour un montant de 66 973,35 €),
- du Département du Gers, à hauteur de 20 % (dossier en cours),
- de la Région Occitanie au titre du FRI et de l'accessibilité (dossier en cours).

A noter :

- Le dossier a reçu un avis favorable des services de l'Etat, avec des réserves émises par l'UDAP, concernant la rénovation des menuiseries. Le coût de l'opération pourrait s'en trouver considérablement augmenté. L'estimation est en cours.
- Le système de chauffage doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Vétuste, il est régulièrement en panne. Son raccordement au système de chauffage de l'école élémentaire est estimé, a minima à 17 000 € ht. Ce raccordement n'est possible que si la chaudière de l'école élémentaire le permet. L'étude est en cours dans la mesure où, à l'inverse de ce que les documents en possession des services techniques permettaient de penser, la chaudière de l'école élémentaire ne serait pas dimensionnée pour couvrir les besoins des deux établissements. Lors de la rénovation de cet établissement, il a finalement été décidé de ne pas surdimensionner la chaudière dans l'attente du raccordement de l'école maternelle, pour éviter une dépense de l'ordre de 17 000 €.

La situation comptable au 22 avril 2022 est présentée en séance, sur la base des données communiquées dans le dossier de séance.

A l'issue de cette présentation, les échanges permettent de mettre en évidence que, a priori, les seules économies qui semblent encore possibles sont celles liées aux charges de chauffage.

➤ **Piste de réflexion / d'économie à soumettre aux élus communautaires :**

- Rester vigilant sur les dépenses et poursuivre une gestion rigoureuse des crédits,
- éteindre les chauffages pendant les périodes de vacances scolaires.

2.2. CIAS Marciac-Plaisance

2.2.1. Données de contexte

Les éléments sont présentés en séance sur la base des données communiquées dans le dossier de séance.

Le rapport d'activité 2021 a été transmis avec le dossier de séance.

2.2.2. Eclairage sur les orientations budgétaires de l'année 2022

Les éléments sont présentés sur la base des données communiquées dans le dossier de séance.

A l'issue de cette présentation, une proposition est faite par un des Vice-présidents. Elle concerne l'opportunité, pour la Collectivité, de continuer à subventionner, à hauteur de 110 000 € par an, le SAAD. Il propose que la mission d'aide à domicile puisse être confiée aux deux associations du territoire en charge

d'un service d'aide à domicile associatif, à savoir l'ADMR et ADOM Trait d'Union. A minima, une mutualisation de service pourrait être envisagée avec les associations.

Cette proposition suscite un débat au sein des élus. Elle fera l'objet d'une réflexion dont les conclusions pourront être présentées au conseil communautaire.

- Piste de réflexion / d'économie à soumettre aux élus communautaires : confier les missions du CIAS Marciac-Plaisance aux associations du territoire.

2.3. Assainissement

2.3.1. Point sur l'activité du service

- Les effectifs :

Agent	Catégorie statutaire	% budget principal	% budget annexe SPAC	% budget annexe SPANC
Responsable Service Assainissement	CNR	0	70	30
Agent technique 2	CNR	20	80	0
Agent technique 3	IRC	20	80	0
Agent technique 4	CNR/IRC	0	50	50
Responsable Service Urbanisme-Développement-Economie	CNR	100	0	0
Secrétariat des services techniques	CNR	70	10	20
Responsable Service Finances	CNR	90	10	0
Agent comptable	CNR	75	25	0

- Activité SPAC et SPANC (hors Contrôles de bon fonctionnement)

Types d'acte	SPAC		SPANC	
	Nombre	Délais de traitement (en jours)	Nombre	Délais de traitement
DT/DICT	1	5	10	11,5
CU	5	8,6	8	12,9
Notaires	21 ⁽¹⁾	15,3	28 ⁽³⁾	19,4
PC	16	10,9	13	16
Installation/branchement	3 ⁽²⁾	-	8 ⁽³⁾	11,6
TOTAL	46	9,95	67	14,28

(1) Acte facturé à l'unité, 165 € ; (2) Acte facturé à l'unité, 1500 € (PFAC) ; (3) Acte facturé à l'unité, 180 €

- Activité SPANC – focus sur les contrôles de bon fonctionnement

- Nombre d'actes à réaliser : 320
- Contrôles de bon fonctionnement potentiellement programmés en 2022 : 506
- Contrôles de bon fonctionnement déjà programmés :

47 CBF prévus en mars (Couloumé-Mondébat – Lasserrade)

53 CBF prévus en avril (Ladevèze Ville – Saint-Aunix – Scieurac – Tieste)

42 CBF prévus en juin (Jû-Belloc)

A noter : en mai, les agents du service assainissement seront mobilisés pour la mise en route des piscines. Les CBF seront suspendus sur cette période.

Nombre de CBF programmés jusqu'en avril 2022	Retour des usagers	Nombre de contrôles finalisés (rapport de visite rédigé)	Absence au contrôle
100	44 retours, dont 16 pour programmer la visite en fonction des disponibilités des propriétaires	29	6

La situation comptable au 22 avril 2022 est présentée en séance, sur la base des données communiquées dans le dossier de séance.

2.3.2. Procédure de marché public : équipement de télégestion des installations d'assainissement collectif

▪ Contexte

L'Agence de l'eau, sur la base d'un avant-projet basé sur un diagnostic des systèmes d'assainissement collectif de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, a proposé à notre EPCI son accompagnement technique et des aides financières pour l'amélioration et la réfection de ses Systèmes d'Assainissement (SA).

Ces aides peuvent atteindre 70 % du montant des travaux pour les SA considérés prioritaires au titre de l'Agence de l'Eau ; soit le taux habituel de 50 %, bonifié de 20 % dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance. Sont considérés comme prioritaires les dispositifs présents sur une masse d'eau en pression de pollution domestique. Pour la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, les stations d'épuration (STEP) de Marciac et de Tillac répondent à ces critères.

Les autres SA restent éligibles au programme classique de travaux subventionnés au taux de 30 %, bonifié de 20 % dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance ; soit un taux d'aide qui s'élève à 50 %.

Ces aides bonifiées ont fait l'objet d'une demande, formalisée par un dossier déposé auprès de l'Agence de l'Eau, motivé par la production d'un diagnostic et d'un avant-projet. Après instruction de la demande, les aides seront accordées sur la base des consultations réalisées, au plus tard en 2022.

En 2021, la Collectivité a identifié une enveloppe de 36 000,00 € pour engager le processus d'équipement des dispositifs d'assainissement collectif du territoire avec des systèmes de télégestion. Le développement de l'outil de télégestion permettra :

- de réduire le coût des diagnostics, préalables à tous travaux de maintien ou d'amélioration des réseaux et infrastructures,
- de rationaliser le fonctionnement des équipes et de dégager du temps pour la réalisation de travaux en régie,
- de réaliser des économies, en limitant le recours à des prestataires extérieurs.

Afin de réaliser les évolutions nécessaires au maintien de ces dispositifs et d'en garantir le fonctionnement optimal, tout en prétendant aux aides de l'Agence de l'Eau notamment, un programme de travaux et d'équipements pluriannuels a été établi, conforté par un effort financier à hauteur de celui réalisé en 2021, soit 36 000 € par an, et ce, a minima, jusqu'en 2024.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers bénéficiera de l'accompagnement technique de l'Agence de l'Eau et du SATESE.

A noter :

- Aujourd'hui, sur la base d'une étude réalisée par un prestataire extérieur il y a plus de 5 ans, le coût des travaux de mise à niveau des réseaux d'assainissement collectif du territoire s'élèverait à plus de 700 000 €. Ce chiffre mériterait d'être actualisé, mais il faut avoir à l'esprit que l'étude qui le permettrait coûterait plus de 90 000 €.
- le 28/09/2021 : le Conseil communautaire a donné son accord de principe afin que l'aide de l'Agence de l'Eau soit sollicitée, sous réserve que la Commission Assainissement engage les études détaillées, s'assure de la faisabilité des projets évoqués et propose leur programmation de manière pluriannuelle sur la période 2021-2024. Conformément à cet accord, un premier dossier a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement du volet 1 du projet « **Equipement de télégestion/ Etudes, diagnostic et relevés topographiques** »
- le 13/10/2021 : la Commission Assainissement-Environnement a émis un avis favorable sur le programme d'interventions et d'aménagements permettant la réduction des rejets polluants, l'amélioration de la régulation hydraulique et l'installation d'équipements réglementaires d'autosurveillance et de télégestion.
- **Projet de Plan pluriannuel et calendrier**
 - **Fin 2021**
 - Pilotage de la réflexion préalable à la définition du programme par la Commission Assainissement,
 - Validation par le Conseil communautaire du programme pluriannuel « Assainissement »,
 - Lancement des procédures pour les marchés d'installation et de développement des équipements règlementaires d'autosurveillance et de télégestion.
 - **Fin 2021 – 2022**
 - Validation de l'ensemble des marchés, et lancement des opérations d'installations et de développement des équipements règlementaires d'autosurveillance et de télégestion sur les cinq STEP.
 - Actualisation des diagnostics, lancement des études techniques des systèmes d'assainissement de Marciac et de Plaisance, réalisation du diagnostic Tillac.
 - Consultation et marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des APS pour les systèmes d'assainissement de Marciac, de Tillac et de Plaisance-du-Gers.
 - Dépôt auprès de l'Agence de l'Eau des demandes de financement pour les travaux de Marciac, Tillac et Plaisance-du-Gers.
 - Validation du programme pluriannuel 2022/2024 de travaux et de géoréférencement des réseaux et des ouvrages pour les communes de Marciac et de Plaisance, basé sur les nouvelles données actualisées des diagnostics réseaux.
 - Consultation et marché travaux pour Mariac, Plaisance et Tillac.
 - **2022 – 2023**
 - Poursuite de l'installation des équipements en vue du développement de la télégestion sur Tillac, Tasque et Beaumarchés.
 - Poursuite des diagnostics et études techniques des systèmes d'assainissement pour Beaumarchés et Tasque.
 - Consultation et marché de maîtrise d'œuvre en vue des APS pour Beaumarchés et Tasque.
 - Lancement des travaux à Marciac (Chemin bleu), Tillac et Plaisance.
 - **2023 – 2024**
 - Finalisation des installations des équipements en vue du développement de la télégestion.
 - Finalisation des travaux à Tillac
 - finalisation des travaux de remplacement du réseau cassé rue de la Halle ou extension du réseau rue du Pré fleuri à Plaisance.
 - finalisation des travaux à Marciac (ECP lotissement bel horizon et travaux neuf renforcement rue des Lilas).

- **Montant prévisionnel du programme**

Le montant prévisionnel total HT s'élève à : **291 800,00 €**

Télégestion	86 800,00 €
Études Techniques	72 000,00 €
Travaux	133 000,00 €
Montant total HT	291 800,00 €

Plan de financement volet 1 : Equipement de télégestion/ Etudes, diagnostic et relevés topographiques

Le plan de financement relatif à la résorption des désordres importants sur les systèmes d'assainissement collectif des communes de Beaumarchés, Marciac, Plaisance-du-Gers, Tasque et Tillac, par le biais d'installation d'équipements de télégestion, est fixé de la manière suivante :

Dépenses	Montant HT (en €)	Recettes	Montant (en €)
Equipement de télégestion – Zones prioritaires au titre de l'Agence de l'Eau <ul style="list-style-type: none"> • <i>Marciac</i> • <i>Tillac</i> 	37 000,00 <i>27 000,00</i> <i>10 000,00</i>	Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne 70 % (50 % + 20 %)	25 900,00
Equipement de télégestion – Zones non-prioritaires au titre de l'Agence de l'Eau <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tasque</i> • <i>Beaumarchés</i> • <i>Plaisance</i> 	49 800,00 <i>14 000,00</i> <i>7 000,00</i> <i>28 800,00</i>	Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne 50 % (30 % + 20 %)	24 900,00
Etudes, diagnostic et relevés topographiques	72 000,00	Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne 50 % (30 % + 20 %)	36 000,00
		Autofinancement 2021	36 000,00
		Autofinancement 2022	36 000,00
Total dépenses	158 800,00	Total recettes	158 800,00

Il a fait l'objet d'une Décision du Président, n° DP/46/2021 en date du 29/09/2021.

Ce programme n'est réalisable que :

- Si la Communauté de communes maintient son effort financier à hauteur de 36 000 € pour l'autofinancement de ce programme, et ce jusqu'en 2024 a minima ;
- Si l'Agence de l'Eau confirme ses niveaux d'intervention ;
- A noter, la situation de la dette ne permet pas à la collectivité de recourir à l'emprunt pour financer ce programme.

- **Perspectives**

La gestion des réseaux d'eaux usées et des eaux pluviales est un enjeu crucial pour la préservation du milieu naturel et la pérennité des modes de vies dans les zones d'habitats groupés.

La réalisation des deux pistes prioritaires préconisées dans l'étude diagnostic réalisée par la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) en février 2013, ainsi que l'installation des équipements règlementaires d'autosurveillance et de télégestion que la Collectivité propose dans ce programme 2021/2024 avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau, permettront :

- A court terme, de conforter l'existant et de l'optimiser,
- de mettre en place un schéma général d'assainissement pour fixer les orientations fondamentales, à moyen et à long terme en vue d'améliorer la qualité et la fiabilité de nos SA.

Les diagnostics et études techniques réalisés dans le cadre de ce programme 2021/2024 permettront de réaliser les APS et les estimations financières indispensables à la constitution des dossiers de demande de financement en vue des travaux d'envergure sur tous les SA.

Très fortement encouragée par l'attractivité des taux de subventions proposés par l'agence de l'eau dans le cadre de ses plans de relance, la collectivité met tout en œuvre pour étudier sa possibilité d'augmenter sa capacité contributive afin de réaliser parallèlement et simultanément au programme 2021/2024 une opération pluriannuelle de travaux d'investissement sur l'ensemble des SA. Elle prendra également en compte, le géoréférencement et plus particulièrement, l'exploitation et la gestion intelligente de l'ensemble des réseaux et des ouvrages des systèmes d'assainissement de la Communauté des Communes Bastides et Vallons du Gers.

Elle intégrera entre autres, les nouveaux projets de création et d'extension de réseaux pour inciter et augmenter les raccordements aux réseaux collectifs, conformément à la directive européenne sur les eaux résiduaires.

Conçue à partir de systèmes innovants, performants et dynamiques de gestion, d'exploitation et de maintenance des systèmes d'assainissement, elle prendra en compte les données du PLUI actuellement en cours de finalisation.

▪ **Mars 2022 : lancement de la consultation pour la fourniture et l'installation d'équipements de télégestion sur les systèmes d'assainissement collectifs de la CCBVG**

Cette consultation concerne le volet 1 : Equipement de télégestion/ Etudes, diagnostic et relevés topographiques, du programme pluriannuel défini par la collectivité.

Il s'agit d'un marché constitué de deux tranches :

- Une tranche ferme pour l'équipement des STEP de Marciac et de Tillac,
Attribution du marché : juin 2022
OS de démarrage : juin 2022
Mise en service : fin du 3^{ème} trimestre 2022
- Une tranche optionnelle pour l'équipement des STEP de Beaumarchés, Plaisance et Tasque.
OS de démarrage : 2^{ème} trimestre 2023
Mise en service : fin du 2^{ème} trimestre 2023

Le dépôt des offres est fixé au 28 mars 2022.

Les critères de choix sont :

- Le prix (50 % de la note finale),
- La valeur technique (50 % de la note finale), basée sur le contenu du mémoire technique.

Les équipements de télégestion permettront :

- Le relevé des compteurs horaires de fonctionnement des pompes, et leur nombre de démarrage ainsi que le renvoi quotidien des données vers l'unité centrale, ceci afin de faciliter la maintenance préventive,
- Le renvoi des informations de niveau d'effluent dans la bêche, et de l'état (marche/arrêt) des pompes, avec la possibilité de piloter à distance pour une meilleure efficacité dans la régulation hydraulique,
- Une mesure de débits / volumes,
- Le relevé des consommations électriques pour optimiser la consommation énergétique,
- Le renvoi des défauts vers une alarme.

Le prestataire retenu devra, au-delà des équipements techniques, de leur installation et de leur mise en service, assurer :

- la maintenance des installations dans le cadre d'une garantie,

- la formation et l'assistance technique des agents en charge de l'exploitation des équipements, dont les modalités de mise en œuvre seront détaillées de manière précise dans le mémoire technique.

A l'issue de cette présentation, les échanges permettent de mettre en évidence que :

- les objectifs annuels fixés par le Conseil communautaire, en matière de contrôles et d'actes à réaliser, seront tenus.
- Piste de réflexion / d'économie à soumettre aux élus communautaires : la gestion des restes à recouvrer pour les deux budgets.

3. Subventions socio-culturelles – campagne 2022 : Etat de situation – dossiers de demandes de subventions déposés par les associations du territoire

La Communauté de communes a été saisie d'un certain nombre de demandes qui seront examinées par les membres de la Commission Culture-Tourisme lors de sa prochaine séance.

L'instruction des dossiers est en cours.

A l'issue de cette présentation, les échanges portent sur :

- La demande formulée par l'Office du Tourisme du Pays Val d'Adour : la Communauté de communes est sollicitée pour le versement d'une subvention à hauteur de 2 000 €. Les Vice-présidents sont informés de cette demande qui, compte tenu de l'implication de l'EPCI dans le financement de l'OT et la nécessité d'une gestion rigoureuse des crédits communautaires, sont invités à ne pas souscrire à cette demande.
- La situation financière de l'association Circ'Adour : cette association ne « se relève » pas de la période Covid et de la baisse d'activité qu'elle a entraînée. Cette structure réfléchit à un nouveau mode de fonctionnement. La communauté de communes aura à se prononcer sur son implication au côté de cette association.
- La demande formulée par l'Adom Trait d'Union : pour la deuxième année consécutive, cette association sollicite l'aide financière de l'EPCI pour assurer l'équilibre budgétaire de son service de portage de repas. Il est rappelé qu'une demande est faite auprès de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ainsi que de ses communes membres.
La remarque suivante est formulée : ne peut-on pas considérer que l'aide financière versée à l'ADOM dans ce cadre doit venir soit de la communauté de communes soit de ses communes membres ?

- Piste de réflexion / d'économie à soumettre aux élus communautaires :
 - Le montant de l'enveloppe financière réservée au subventionnement des associations.
 - Le devenir de l'association Circ'Adour et l'implication de la Communauté de communes dans son fonctionnement,
 - Le subventionnement du service de portage de repas de l'Adom Trait d'Union à la charge de l'EPCI, de ses communes membres ou des deux à la fois ?

Globalement, ce qui ressort des échanges :

- La nécessité de mener un travail de fond en Bureau et en Commission Finances pour proposer des pistes d'économies et de recettes aux élus communautaires.
 - Il conviendra de reconsidérer l'ensemble des compétences, exercées par la Collectivité, dont certaines sont trop coûteuses, de l'avis d'un certain nombre d'élus. Il est toutefois à rappeler que la Communauté de communes a fait le choix, dès sa création, de mener une politique d'action sociale en direction de jeunes et des seniors ; tout en sachant qu'il s'agissait de compétences coûteuses et inflationnistes.
 - Certaines pistes d'économie sont suggérées en séance, telle que confier les missions du CIAS aux associations d'aide à domicile du territoire.

- L'augmentation de la fiscalité est une piste qui devra être analysée.
- La révision des tarifs est à envisager.
- En termes de recettes, la question des Attributions de compensation reste majeure. Il est rappelé qu'à sa création, la Communauté de communes n'a pas été dotée des moyens financiers suffisants pour lui permettre de mener, sereinement, les compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres. Aujourd'hui, il convient de maintenir le niveau des AC à la hauteur de celui défini depuis 2020. Cette proposition devra être portée collectivement par les membres du Bureau communautaire auprès des autres élus communautaires.

4. Questions diverses

4.1. Projet d'ordre du jour du prochain Conseil communautaire, prévu le 31/05/2022

Le projet d'ordre du jour :

Proposition d'ordre du jour :

- PLUi
 - Présentation et validation du PADD
 - Présentation des travaux à venir et du calendrier pour le deuxième semestre 2022
- Commune touristique : renouvellement du classement de Marciac et de Plaisance
- Tableau des emplois : modifications pour la création des postes supplémentaires – Multi-accueil

4.2. Réunions à venir

- Inter-commission Urbanisme/aménagement/numérique – Economie/agriculture/développement
 - Le 4 mai à 17 h (Ladevèze-Ville)

Projet d'ordre du jour :

- PLUi : Point d'étape et perspectives
- Porteurs de projets : présentation des dossiers d'aménagement portés par des particuliers du territoire
 - Commune de Tillac : Projet de M. BARALDO
 - Commune de Pallanne : Projet de M. GITENET
 - Commune de Lasserrade : Projet LAND ART de M. ESTINGOY
- Photovoltaïque : présentation des dossiers d'aménagement portés par des particuliers du territoire et réflexions au niveau des bâtiments communautaires
 - Projets portés par les particuliers du territoire :
 - Commune de Monpardiac : Projet de l'ASA du Cabournieu par EDF renouvelable
 - Commune de Ricourt : Projet de M. ADISON
 - Commune de Lavéraët : Projet de M. DUFFAU
 - Réservoirs d'étiages : Projet de l'Institution Adour
 - Réflexions sur les études concernant les possibilités de couverture en panneaux photovoltaïques des bâtiments communautaires
- La Conférence des maires
 - Le 9 mai à 15 h (salle des fêtes de Marciac)

Projet d'ordre du jour :

- Urbanisme :
 - Droit du sol évolution
 - PLUi : Point d'étape et perspectives
- Gers numérique : proposition

- Communication : les nouveaux outils de la Communauté de communes
- PCAET
- CRTE
- Actions complémentaires dans le cadre du programme PVD

4.3. Ouverture des piscines au 1^{er} juin 2022

Un point d'étape est fait en séance :

- L'équipe des BNSSA est complète, sous réserve que les candidats reçus confirment leur candidature et signent les contrats. Cette équipe pourrait permettre une ouverture dès le 15/06, au public, les soirs et les mercredis et samedis après-midi ; celle des BEESAN n'est pas encore finalisée.
- Les RDV avec les candidats au poste d'agent d'accueil sont en cours de programmation.
- Les travaux de remise en service des piscines se poursuivent. La mise en eau est prévue à la mi-mai.

S'agissant du fonctionnement des piscines intercommunales à partir de la mi-juin, le soir de 17 h à 19 h, le mercredi et le samedi après-midi de 14 h à 19 h, il est indiqué que renoncer à ces ouvertures gratuites au public permettrait de faire une économie de plus de 3 000 €.

Les membres de l'assemblée rappellent que cette ouverture a été proposée par les élus, membres du groupe de réflexion à l'issue des ateliers de travail organisés au cours du premier trimestre. Le Conseil communautaire a validé cette proposition et a convenu que 2022 serait une année test pour conforter ou non ce fonctionnement.

Un bilan précis devra être réalisé.

4.4. PETR et dossiers en cours

Le point prévu sur les chantiers en cours menés par le PETR (cf. tableau joint en annexe 2) et pour lesquels la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est partie prenante n'a pas pu être réalisé.

Les données qui auraient dû être communiquées en séance sont intégrées, pour information, dans le présent compte rendu.

- Le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique – CRTE

Point d'étape :

- o Diagnostic en cours de finalisation
- o Maquette et trame rédactionnelle en cours
- o Définition de la programmation 2022

Mesures :

- o Mesure 1 – Garantir des services de qualité et accessibles à tous, principalement dans les bourgs-centres
- o Mesure 2 – Mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial
- o Mesure 3 – Mettre en œuvre une politique de l'habitat pour l'ensemble du territoire tout en maîtrisant la consommation foncière
- o Mesure 4 – Préserver la ressource en eau et valoriser son patrimoine
- o Mesure 5 – Valoriser les sites patrimoniaux emblématiques
- o Mesure 6 – Accompagner le tissu économique local tout en soutenant l'innovation
- o Mesure 7 – Structurer l'économie touristique
- o Mesure 8 – Conforter le rayonnement culturel du territoire à partir de son Grand Site Occitanie
- o Mesure 9 – Assurer un dispositif d'ingénierie locale

- Le contrat territorial Occitanie 2022-2028
 - o Chaque communauté de communes sera sollicitée pour compléter son programme pluriannuel de projets d'investissement (PPPI)

- Programme LEADER
Travaux et candidature au titre du programme LEADER
A noter :
Leader est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural.
- PVD :
 - o Etude CCI : Lancement de l'étude sur les commerces de proximité le 25/04
 - o OPAH : Lancement de l'appel d'offres OPAH en mai – le cahier des charges prévoira un focus sur les bourgs centres. La communauté de communes Adour Madiran pilotera la procédure de marché public
- ORT : rédaction en cours ; présentation d'une première version en début d'été pour une signature des conventions d'ORT en novembre après échanges avec les communes lauréates du programme PVD et les EPCI.
 - o L'opération de revitalisation de territoire (ORT) est un outil visant une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.
 - o Une convention ORT est un document contractuel dans lequel on doit trouver les éléments suivants :
 - la durée, une période minimale de cinq ans est recommandée ;
 - le secteur d'intervention comprenant obligatoirement le centre de la ville principale ;
 - le contenu et le calendrier des actions prévues, sachant qu'une ORT comprend nécessairement des actions d'amélioration de l'habitat ;
 - le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans des secteurs d'intervention délimités ;
 - un comité de pilotage local associant l'ensemble des partenaires publics et privés concernés.
- Les contrats bourgs-centres : rédaction d'un contrat spécifique à Maubourguet et rédaction des avenants pour les autres communes. Cet avenant est l'occasion de revoir les plans d'actions. A minima, l'avenant ne portera que sur la durée du contrat.
L'objectif est une présentation des contrats bourgs-centres à la CP du conseil régional, d'octobre.
- Les contrats grands sites d'Occitanie : le dispositif étant renouvelé, les avenants sont en cours de rédaction. On note un maintien des financements en matière de communication. Par contre, les aides au titre du fonctionnement sont en baisse.
- Le PCAET : un séminaire est à reprogrammer. Une présentation sera faite en Conférence des maires.
- Plan Alimentaire territorial : Le conseil départemental du Gers étant très actif en la matière, la question est de savoir jusqu'à quel point les Collectivités devront souscrire à ce plan.

La séance est levée à 19 h 45.

Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

